

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE JARNOSSE

2020/26

Le Maire de JARNOSSE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 octobre 2020 relative à l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Jarnosse,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'éclairage public sera totalement interrompu de **minuit à 5 heures** sur l'ensemble du territoire de la commune de Jarnosse, toutes les nuits, à **l'exception de la nuit du samedi au dimanche**, durant laquelle l'éclairage public est maintenu.

**ARTICLE 2 :** En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

**ARTICLE 3 :** La population sera informée de cette décision par mail aux habitants, par voie de presse et via le site internet de la Commune.

**ARTICLE 4 :** Des panneaux de signalisation adaptés seront installés pour garantir la sécurité de tous.

**ARTICLE 5 :** Le Maire de Jarnosse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**ARTICLE 6 :** Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Loire,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Loire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Charlieu
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président du SIEL-Territoire d'énergie Loire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20201117-2020\_26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2020

JARNOSSE, le 17 novembre 2020  
Le Maire, Jean-Marc LOMBARD

